

© ra2 studio

CARRIÈRES
ET RÉMUNÉRATIONS
P.15 ET 19

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2018
P.8 À 15

CTS
P.7 ET 18

Et pendant ce temps là...

On a retrouvé JPK

Toutes les organisations syndicales, représentées ou non au Comité Technique Ministériel du Ministère des Sports, sont hostiles à l'Agence du Sport qui doit se mettre en place en 2019. Il nous a donc beaucoup étonné d'apprendre que l'ancien secrétaire général du SNAPS-UNSA, Jean Paul Krumholz, travaillait de concert avec Claude Onesta à la réflexion de ses fondations. Nul doute qu'il va falloir interroger ce garçon sur le sens de sa participation, qui nous semble être pour le moins une sérieuse ambiguïté. Petites questions connexes : Qu'en pensent les adhérents du SNAPS, au moment où le 1^{er} ministre demande la suppression de 1 600 postes ? Ont-ils été informés ? Bizarre, vous avez dit bizarre !!

Tout en douceur ou en connivence pour le président du tennis ?

Grâce à un amendement voté en catimini à la fin de l'été, Bernard Giudicelli pourra continuer à siéger à l'ITF (International Tennis Fédération), malgré une condamnation pour diffamation envers Gilles Moretton (10 000 € d'amende quand même). C'était sans doute le prix requis pour s'assurer de son vote positif en faveur de la réforme de la coupe Davis, contre l'avis de nombreux joueurs.

Les primes des médaillés olympiques, kesako ?

Roxana Maracineanu a souhaité un traitement équitable entre les médaillés des jeux d'hiver 2018, dont les primes sont impossibles et ceux des jeux d'été 2016 qui avaient échappé à la fiscalisation. On aurait pu s'en rendre compte plus tôt mais passons !! L'Assemblée Nationale a tranché, à savoir uniformité de traitement et donc défiscalisation. Pour le SNEP-FSU, la seule question qui mérite d'être posée repose sur l'idée (qui vaut pour l'hiver comme l'été) que tout citoyen se doit de payer l'impôt en fonction de ses revenus, mais qu'il est inacceptable que 60% de la délégation française aux JO de Rio 2016 vive sous le seuil de pauvreté (c'est peut-être encore supérieur pour les jeux d'hiver). C'est cet axe là qui mérite d'être au cœur des propositions novatrices à mettre en œuvre.

Gay Games

Les Gay Games (Jeux Mondiaux de la diversité, anti discrimination et intolérance - 10 000 participants) se sont tenus à Paris au mois d'août 2018 et ont connu un réel succès. Quelle honte d'apprendre qu'une entreprise prestataire de débit de boissons, pour une initiative (organisation d'une soirée), avait décidé de reverser ses bénéfices à la manif pour tous, au prétexte que cela lui posait un vrai problème moral de bosser pour des communautaristes (sic !). Dura lex, sed lex : on fait bonne figure pour l'obtention du marché et après, basta !!

C'est Noël avant l'heure pour le foot français

Le gouvernement a signé un décret au cœur de la trêve estivale, pour autoriser le droit à l'image individuel des sportifs et des entraîneurs. Thierry Braillard (ancien ministre) y avait pensé mais cela était resté sans suite. C'est qu'on n'est pas à court d'idée dans la nouvelle gouvernance de notre pays, puisque désormais, la rémunération de l'image, du nom, de la voix est exonérée de cotisations patronales. On a la voix cassée, dirait ce bon Patrick Bruel !!

michel.rotenberg@snefpsu.net

A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

Secrétariat SPORT :

- mjs@snefpsu.net
01 44 62 82 32

Responsable du secteur sport :

- **Gwénaëlle NATTER**
gwenaelle.natter@snefpsu.net

Organisation du secteur sport :

- **Michel ROTENBERG**
michel.rotenberg@snefpsu.net
06 88 96 21 30

Établissements :

CREPS - ECOLES NATIONALES - POLES RESSOURCES NATIONAUX

- **Dany BARBOZA**
dany.barboza@insep.fr
- **Jean KANAPA**
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
- **Sébastien REMILLIEUX**
sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr
- **Michel AUSTERLITZ**
michel.austerlitz@wanadoo.fr

Services (DR, DD) :

- **Pierre-Yves DORÉ**
pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr
- **Gwénaëlle NATTER**
gwenaelle.natter@jcs.gouv.fr

CTS :

- **Yvan DAVID**
yvan.david@occitanie.fff.fr

Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :

- **Gwénaëlle NATTER**
gwenaelle.natter@jcs.gouv.fr

CTPS sport :

- **Yvan DAVID**
yvan.david@occitanie.fff.fr
- **Luc MARCHAL**
luc.marchal@jcs.gouv.fr

Retraites :

- **Christine CHAFIOL**
christine.chafiol@snefpsu.net

Santé :

- **Lionel DELBART**
lionel.delbart@snefpsu.net



WWW.SNEFPSU.NET/MJS/INDEX.PHP

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Éducation Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer à un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

SOMMAIRE

News p.2

- Et pendant ce temps là ...
- À qui s'adresser au SNEP ?
- Le site du SNEP-FSU
- Crédit d'impôt : adhérer ça vaut le coût !

Edito p.3

Actualités p.4

- Nage en eaux troubles au ministère des sports
- Agenda du SNEP-FSU

Echos des luttes p.5

- Mobilisations Jeunesse et Sports du 11 octobre 2018
- Défendons les services publics !

Actualités p.6-7

- Évolution de la Fonction Publique : les conclusions du CESE
- Le gouvernement choisit une fonction... de moins en moins publique !
- Pourquoi les CTS doivent rester fonctionnaires de l'État ?

Dossier Élections Professionnelles p.8-15

- Pour un ministère Jeunesse et Sports EDUCATIF
- Pourquoi voter au CTM ?
- Le moment de faire entendre sa voix et marquer sa différence en votant FSU
- Candidat(e)s FSU au CTM
- Focus sur :
 - la gouvernance du sport
 - les unités territoriales
 - les établissements JS
 - les spécificités ultramarines
- Vrai ou faux : le pôle éducatif / la DRH des ministères sociaux / le RIFSEEP

Actualités p.16

- Budget 2019 : le compte n'y est (toujours) pas !
- Budget 2019 : manque de lisibilité

JOP p.17

- Héritage de Paris 2024 : quel sport pour demain ?

Actualités p.18

- Gouvernance du sport et avenir du ministère :
 - les annonces
 - l'analyse du SNEP-FSU
- Les 1 600 suppressions de postes
- Le transfert des CTS aux fédérations

Corpo p.19

- RDV de carrière
- Classe exceptionnelle
- Indemnités des PTP

Fiche de syndicalisation p.20

Dès réception
du bulletin,
JE VOTE !



Attention :
le dépouillement
des votes aura lieu
**LE 6 DÉCEMBRE
À 16 HEURES**

EDITO

Pour changer de CAP, votons massivement aux élections professionnelles !

Les annonces concernant le ministère des sports (suppression de 1 600 postes, transfert des CTS aux fédérations, baisse du budget du ministère, création d'une agence pour le sport) ont suscité de nombreuses réactions qu'il convient de poursuivre et renforcer. Alertés par leurs représentants syndicaux, les agents du ministère, soutenus par des sportifs de haut niveau, sont mobilisés depuis plusieurs semaines, avec un premier temps fort qui a eu lieu le 11 octobre 2018. Les élus politiques, tant au niveau national que local, sont informés et interpellés pour qu'ils interviennent. Quant au mouvement sportif, il ne fait pas bloc autour du président du CNOSEF et s'interroge de plus en plus sur cette agence pour le sport, qui se met en place dans la précipitation et sans réelle concertation.

Dans ce contexte, la nouvelle ministre des sports, Roxana Maracineanu, ne dénonce pas les mesures envisagées. Elle semble donc s'inscrire dans la vision libérale du gouvernement qui considère qu'il n'y a pas besoin d'une politique publique du sport et que l'État n'a pas à intervenir dans la conception de la pratique sportive.

Le rouleau compresseur est « en marche » et il concerne tous les secteurs. Cette attaque sur le sport s'inscrit pleinement dans les orientations du Comité Action Publique (CAP 2022), visant à supprimer ou transférer un maximum de missions de service public et diminuer les effectifs, tout en s'attaquant au statut de fonctionnaire.

Reconstruire une véritable ambition pour le sport avec une politique publique à même de la porter est une nécessité. C'est le sens de l'appel pour des assises du sport que le SNEP-FSU a lancé, avec 600 personnes, lors du colloque des 15, 16 et 17 novembre.

Pour contrer les réformes rétrogrades et dangereuses, il est nécessaire d'avoir des syndicats forts qui soient de véritables contre-pouvoirs, contestant les orientations néfastes tout en proposant des alternatives crédibles. C'est ce à quoi s'emploie quotidiennement la FSU et ses syndicats, avec les collègues.

Lors des élections professionnelles, chaque voix comptera ! Une forte abstention décrédibiliserait l'action syndicale et seul un vote massif permettra d'infléchir la politique actuelle.

Pour être entendu.es et défendu.es, pour participer à l'élaboration d'une autre orientation pour notre système éducatif et sportif, il convient de renforcer le SNEP-FSU en le rejoignant.

Pour un changement de CAP, votons massivement pour la FSU lors des élections professionnelles de décembre 2018 !



Benoît HUBERT
secrétaire général



Gwénaëlle NATTER
secrétaire nationale sport

NAGE EN EAUX TROUBLES AU MINISTÈRE DES SPORTS

Le 04 septembre 2018, Roxana Maracineanu était nommée à la tête du ministère des sports, dans un contexte marqué par des annonces ô combien inquiétantes pour les agents.

SUPPRESSION DE 1 600 POSTES AU MINISTÈRE DES SPORTS

Alors que le ministère des sports ne compte que 2 500 professeurs de sport et CTPS sport, le Premier Ministre demande la suppression de 1 600 postes d'ici 2022, soit une **baisse de 60% des effectifs** !

Le non-remplacement des collègues partant en retraite ne couvrira qu'1/4 de l'objectif.

Si les CTS sont principalement visés - le rapport CAP 2022 préconise d'ailleurs « **l'extinction progressive des CTS** » - la réalité des effectifs montre que tous les PTP sport sont concernés, qu'ils exercent en CREPS, en services, dans les fédérations. ■

BUDGET 2019 EN BERNE

Alors qu'il ne représente que 0,07% du budget de l'État, le budget du ministère des sports, est annoncé une nouvelle fois en diminution : -7% en 2018, -6,2% en 2019. Une rallonge budgétaire de 15 M € a été depuis annoncée, mais elle sera affectée à l'agence et ne compense que la moitié de la baisse (30 M €). Jusqu'où le gouvernement ira-t-il au prétexte de faire des économies ? Aux objectifs « Paris 2024 » annoncés (80 médailles et 3 millions de pratiquants supplémentaires), faut-il ajouter celui du budget zéro ? Faire plus et mieux avec moins, on l'avait déjà entendu, mais réaliser des exploits avec zéro moyen n'est plus un défi mais une mission impossible !!! ■

TRANSFERT DES CTS AUX FÉDÉRATIONS

Une nouvelle fois, le statut des CTS, fonctionnaires exerçant leurs missions auprès des fédérations, est mis en cause. Pour rassurer les agents, la nouvelle Ministre des Sports indiquait, par voie de presse, qu'il n'y aurait pas de licenciements : les agents perdraient juste leur statut de fonctionnaires !!! Suite aux mobilisations, le ministère cherche des moyens détournés pour se séparer de ses cadres (détachement ?). ■

CRÉATION D'UNE AGENCE POUR LE SPORT

Dans ce contexte, la politique du sport en France sera déterminée par une « agence pour le sport », constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), où l'État sera minoritaire (30%). Il s'agit en effet de rénover la gouvernance du sport. Pourtant, le système français a largement fait ses preuves et la France n'a pas à rougir de ses performances, aussi bien en matière de sport de haut-niveau que concernant la pratique du plus grand nombre. En quoi un nouveau modèle sportif sera-t-il plus efficace et efficient ? Evidemment, la question n'est pas là.

L'abandon de tout pilotage national d'une politique publique du sport s'inscrit dans la volonté du gouvernement de libéraliser le sport, d'ouvrir ce « marché » aux sirènes du profit, toujours plus assumé. Le SNEP-FSU s'y oppose ! Depuis des mois, il lance des alertes et fait connaître ses propositions. Face à la violence des attaques, une riposte de grande ampleur, avec l'ensemble des acteurs et usagers du sport, s'impose ! ■

Gwénaëlle NATTER

AGENDA DU SNEP-FSU

28 et 29/08/18	conseil délibératif national du SNEP	28/09/2018	audience ministre des sports
05 et 06/09/18	SNEP groupe sport national	02/10/2018	RDV avec JJ Lozach (Sénat) / budget sport 2019
07/09/2018	CAP des CTPS sport (Hors Classe)	03/10/2018	lancement campagne FSU élections professionnelles 2018
10/09/2018	réunion élections professionnelles 2018 SNEP et EPA	04 et 05/10/18	stage syndical sur "avenir du ministère et des missions JS"
11/09/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018 vote électronique"	11/10/2018	mobilisations JS
12/09/2018	séminaire intercorps d'accueil des stagiaires JS au CREPS de Poitiers	12/10/2018	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
13/09/2018	CAP des profs de sport (boycottée par le SNAPS)	16/10/2018	RDV avec Céline BRULIN (Sénat) / budget sport 2019
13/09/2018	RDV avec MG Buffet (Assemblée Nationale) / budget sport 2019	18/10/2018	CAP des professeurs de sport et CTPS (mvt compl) boycottée par le SNAPS
du 14 au 16/09/18	débats sport lors de la fête de l'Humanité	18/10/2018	intersyndicale reçue à l'Assemblée Nationale (MG Buffet)
18/09/2018	audience conseiller sport du président de la République	18/10/2018	émission radio "vivons le sport"
19/09/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018"	18 et 19/10/18	conseil délibératif national du SNEP
19/09/2018	réunion intersyndicale JS	25/10/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"
20 et 21/09/18	conseil délibératif national élargi du SNEP	26/10/2018	CAP des professeurs de sport et CTPS (mouvement complémentaire)
25/09/2018	réunion de travail MJS "CAP 22 et circulaire 24 07 18 réseau JSCS"	26/10/2018	CTM J&S
25/09/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018 en DDI"	07/11/2018	CTM J&S (suite 26/10/18)
27/09/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"	12/11/2018	réunion de travail MJS "gouvernance du sport et orga MJS"
28/09/2018	CAP des professeurs de sport	14/11/2018	réunion de travail MJS "élections professionnelles 2018 vote électronique"

MOBILISATIONS JEUNESSE ET SPORTS DU 11 OCTOBRE 2018



Partout en France, les personnels Jeunesse et Sports se sont réunis pour dénoncer la baisse des moyens, humains et financiers, attribués aux politiques de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Les mobilisations ont pris des formes diverses (rassemblements, prises de parole en public, demandes d'audience, animations sportives, ...).

A Paris, une délégation composée des 8 syndicats représentant les personnels Jeunesse et Sports (SNEP-FSU, EPA-FSU, SNAPS-UNSA, SEP-UNSA, SGEN-CFDT, CGT, FO, Solidaires JS) a été reçue par la directrice de cabinet de la ministre des sports*. Celle-ci a tenu un double langage : d'un côté il est nécessaire que l'État conserve un rôle important en matière sportive, de l'autre côté le Ministère des Sports ne s'oppose pas aux réformes de la gouvernance du sport (agence où la part de l'État n'est que de 30%) et à la suppression de 60% de ses effectifs (-1 600 postes). Quant aux Conseillers Techniques et Sportifs (CTS), elle indique que la réforme du statut et/ou du cadre de gestion est toujours d'actualité.

Pour l'instant, la nouvelle ministre écoute et réfléchit... Pourtant, elle doit rapidement se positionner, car certains arbitrages doivent être rendus prochainement...

Loin d'être rassurés par ces explications et informations, la mobilisation doit plus que jamais se poursuivre !

* Revendications de l'intersyndicale JS (cf. préavis de grève) :

- l'octroi de crédits budgétaires à la hauteur des enjeux et l'adoption d'un réel plan de développement du sport pour réussir les JOP de Paris 2024 et leur héritage. Les baisses de crédits dévolus au sport dans le budget de l'État en 2018 et annoncées pour 2019 ne sont pas compatibles avec cette réussite,
- l'arrêt des suppressions de postes dans les secteurs Jeunesse, Sport et Vie associative,
- le maintien au sein du service public d'État de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de tout agent y exerçant actuellement. Les transferts de missions et de personnels vers les collectivités territoriales ou les fédérations sportives ne sont ni acceptables, ni souhaitables,
- l'affectation administrative de tous les personnels de la Jeunesse et des Sports au niveau régional, assortie du maintien de services de proximités dédiés (unités départementales), avec une meilleure mise en réseaux des établissements (CREPS) pour couvrir la totalité des territoires.

DÉFENDONS LES SERVICES PUBLICS !

Le Service Public c'est s'assurer que l'équité républicaine est garantie pour chaque citoyen, quelles que soient ses conditions de vie, sa localisation dans le territoire... Le fonctionnaire d'État est protégé pour éviter qu'il subisse des pressions diverses. Ce n'est pas un privilégié, il est au service de l'intérêt général quand les intérêts particuliers tentent d'asphyxier la solidarité nationale.

Le Gouvernement s'attaque à la Fonction Publique, à la Fonction Publique d'État, agissons pour faire entendre notre vo-



lonté de voir se développer des Services Publics de qualité pour les usagers.

Nous souffrons d'insuffisance d'effectifs, du recours de plus en plus fréquent à des contractuels qui doivent découvrir un univers avant d'en partir, pour être remplacé par un autre contractuel...

La France, ceux qui vivent et travaillent sur son territoire, ont besoin de plus de personnels de santé, pour l'emploi, le développement économique, l'éducation, l'accompagnement de la petite enfance et de la parentalité, l'éducation spécialisée, la justice, la police, l'armée, l'environnement, le développement durable, la recherche, la culture, le sport... Voilà ce que serait une société moderne avec un projet de civilisation développée. Le Gouvernement justifie ses restrictions budgétaires par les économies nécessaires. Nous lui rétorquons qu'il a fait le choix de se priver de ressources : abandon de l'Impôt Sur la Fortune (ISF), baisses diverses pour les très riches, per-

missivité autour de la corruption financière, évasion fiscale, optimisation fiscale (cousine consanguine de la précédente dans la plupart des cas...). Une partie de ces ressources devrait être mobilisée pour la modernisation des Services Publics !

Mobilisons-nous contre l'abandon de responsabilités constitutionnelles, des Gouvernements successifs, mais avec une détermination encore plus forte de l'actuel Gouvernement.

Agissons pour le Service Public, pour les Usagers du Service Public, notamment ceux dont le seul sentiment d'égalité provient de la solidarité nationale.

Assez de mépris ! Le modernisme, c'est le développement, pas la régression. Le progrès, c'est de construire, pas de détruire.

Avec le SNEP et la FSU, continuons les mobilisations, sous les formes les mieux adaptées, pour défendre LE SERVICE PUBLIC !

Luc MISEREY

ÉVOLUTION DE LA FONCTION PUBLIQUE : LES CONCLUSIONS DU CESE

En juillet 2016, le Premier ministre avait saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), en vue d'une réflexion prospective afin d'identifier des pistes d'avenir pour la fonction publique.

Dans son avis, adopté en janvier 2017, le CESE mettait en évidence la pertinence des principes fondateurs de la fonction publique et leur robustesse au regard des enjeux actuels et des attentes prévisibles vis-à-vis de l'action publique. Le CESE soulignait que la fonction publique, dans son organisation statutaire et pour ses trois versants, était en mesure d'apporter une contribution déterminante aux politiques publiques prenant en compte l'intérêt général de la société, à condition que du sens et de la cohérence soient donnés à son action.

« Les principes d'égalité, d'indépendance, de responsabilité et d'emploi statutaire des fonctionnaires apparaissent de nature à apporter des garanties indispensables, face à une société de plus en plus complexe, fracturée et individualiste. Leur abandon ne ferait qu'ouvrir la porte à une dégradation du sens donné à la fonction publique et de la confiance qu'elle doit inspirer. »

Après deux mois d'auditions et de concertation, le CESE, qui réunit les principales composantes de la société civile, a construit ses recommandations autour de trois grandes idées directrices :

- conduire un travail de fond sur ses missions. Les choix qui seront faits par la suite devront être pris en compte pour déterminer les moyens à consacrer à leur exécution ;
- valider les principes fondateurs de la fonction publique, dont le principe statutaire ;
- favoriser l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société (besoins sociaux, transformation numérique, demande de proximité, de simplification, de réactivité...).

Le CESE souligne que ces transformations nécessitent une politique de ressources humaines dynamique et innovante, un dialogue social et une concertation citoyenne solides. Les démarches d'innovation au sein de la fonction publique doivent être soutenues et amplifiées. Ces évolutions sont porteuses de transformations et de reconnaissance.

Pour consulter le rapport du CESE : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/l-evolution-de-la-fonction-publique-et-des-principes-qui-la-regissent>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FSU DU 30 OCTOBRE 2018

LE GOUVERNEMENT CHOISIT UNE FONCTION... DE MOINS EN MOINS PUBLIQUE !

Le Premier ministre a annoncé, lors du CITP*, sa volonté de pousser vers le privé nombre de fonctionnaires et confirmé sa volonté de recourir au recrutement par contrat. Le Ministre de l'action et des comptes publics en a lui annoncé les conditions à la presse. Ces mesures visent à permettre des réorganisations de services liées aux suppressions des 120 000 emplois « promis » par le Président de la République.

Et le gouvernement a dévoilé aujourd'hui, son projet de nouvelle architecture des rémunérations des agent.es de la Fonction publique, visant à mettre en place un salaire au mérite ! Un système aléatoire, discriminant, et totalement entre les mains des employeurs sans réel dialogue social.

Le gouvernement a visiblement décidé d'en finir avec la Fonction publique !

La FSU dénonce ces mesures. Elles sont à l'extrême inverse du travail engagé avec le protocole PPCR qu'il aurait fallu prolonger pour faire des déroulements de carrière et de la revalorisation indiciaire (intégrant une part des primes), la colonne vertébrale des rémunérations de toutes et tous les agent.es de la Fonction publique.

Décidément, la Fonction publique s'éloigne de plus en plus de ses principes et de son sens, définis par l'intérêt général.

Cela est d'autant plus préjudiciable que ces mesures n'amélioreront ni la situation des agent.es, ni le bon fonctionnement des services.

La FSU demande au gouvernement d'entendre les désaccords qui s'expriment et d'ouvrir des discussions portant sur le recrutement de fonctionnaires, la revalorisation salariale de toutes et tous les agent.es, le développement de la formation et de l'accompagnement des agent.es.

Elle informe largement les personnels de la situation pour préparer les conditions du refus de ces mesures.

* Comité Interministériel de la Transformation publique du 29/10/18

POURQUOI LES CTS DOIVENT RESTER FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ?

A l'heure où l'État dessine la nouvelle gouvernance du sport, dans un contexte de réduction des emplois de fonctionnaires (CAP 2022 => moins 120 000 emplois dont 70 000 dans la Territoriale et 50 000 pour l'État, avec, à compter de 2019, 1 600 au ministère des Sports, 1 800 à l'Éducation Nationale, 2 000 pour l'Action et les Comptes Publics, etc. ...), se pose la question des enjeux du gouvernement de remettre en cause le statut de fonctionnaire des conseillers techniques sportifs.

Pourquoi remettre en question le statut des CTS alors que ce choix statutaire a été fait initialement dans les années 60, pour relancer une nouvelle dynamique sportive impulsée et soutenue par l'État ?

Qu'est-ce que cela va changer ? pour les agents eux-mêmes, pour les usagers, pour les structures partenaires que sont l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le "monde économique".

Supprimer le statut de fonctionnaire des CTS revient à rompre avec les trois principes qui ont été fondés pour faire fonctionner la puissance publique, en garantissant le pacte républicain et la solidarité collective. Ces principes sont l'égalité, l'indépendance et la responsabilité du fonctionnaire au service de la nation. Le nouveau modèle du sport français, défendu par le gouvernement, trahit cette idée d'un service public pour tous les citoyens, au profit d'un modèle économique qui considère le sport comme une marchandise.

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ :

Comme tous les fonctionnaires, les CTS sont recrutés par concours, garantissant un accès aux emplois publics selon le mérite, avec un niveau de qualification minimum. Les CTF (cadres fédéraux), actuellement rémunérés par les fédérations, ou ligues, ou comités, disposent tous d'un mode de recrutement différent, sans parler de leur salaire qui est propre à chaque structure.

Abandonner ce premier principe, consiste à rompre avec la notion d'égalité des chances et des territoires, donc renforcer les inégalités sociales d'accès à la pratique. A brève échéance, les écarts se

creuseront entre les plus riches et les plus démunis, sur fond de concurrence plus ou moins déloyale entre les clubs sportifs marchands et les autres, reposant sur une gestion désintéressée et développant de la vie associative et du lien social. C'est donc un modèle sportif à deux vitesses qui se dessine, à l'instar des établissements scolaires publics et privés, ou de l'hôpital public qui externalise ses services ou actes médicaux lucratifs, aux cliniques privées.

LE PRINCIPE D'INDÉPENDANCE :

Le statut prévoit la séparation du grade et de l'emploi. Actuellement, le CTS fonctionnaire peut remplir des missions diverses : CTR, CTN, EN et DTN, auprès d'une diversité de fédérations agréées. Rien ne garantit qu'une fois sous statut de droit privé, ce principe perdure, à l'image des catégories propres aux conventions collectives, où certains salariés de la catégorie cadre remplissent des tâches d'employés. La réciproque est aussi vraie, sans que le salaire suive ...

Retirer ce second principe revient à rendre dépendant le CTS vis-à-vis des élus fédéraux employeurs. Alors que jusqu'à présent, son statut lui confère une obligation de neutralité à l'égard des choix politiques de la fédération et ses partenaires.

Et qu'en sera-t-il des fonctions d'agent sportif ou de dirigeant associatif, incompatibles avec le statut de CTS ?

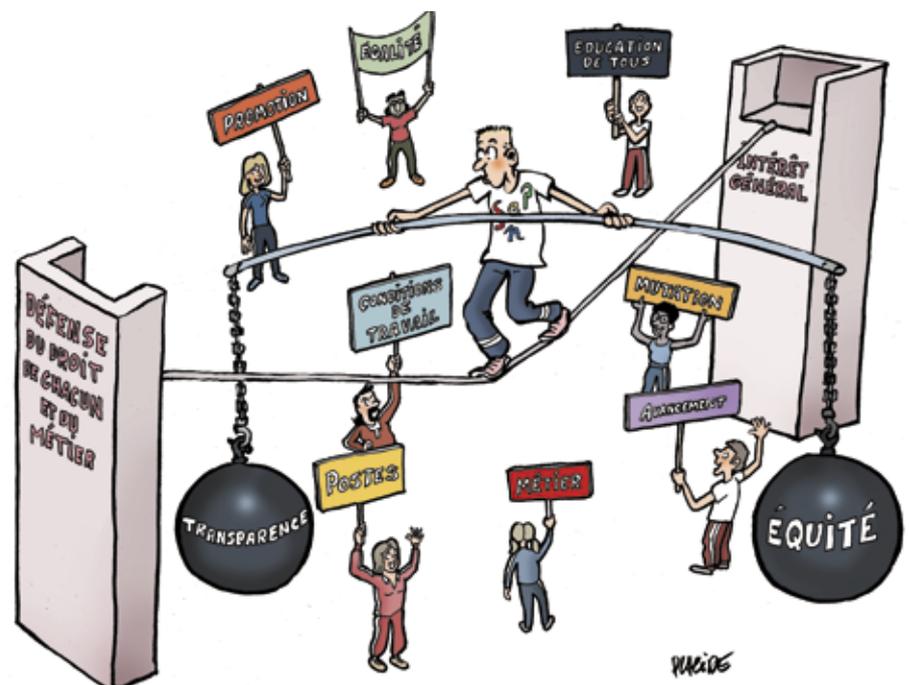
LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ :

Le CTS travaille actuellement selon une lettre de missions ; son statut d'agent de catégorie A lui confère la responsabilité de mettre en œuvre ses missions, en s'appuyant sur des actions définies par l'État dans le cadre de la LOLF (se référer aux actions et sous actions identifiées dans CTS WEB). Ainsi, il assure la bonne mise en œuvre de stratégies de développement, de modèles de formation, de planifications d'entraînement ...

Faire le deuil de ce troisième principe remet en cause leur positionnement « d'agents exerçant leurs missions auprès de... », qui garantit la meilleure articulation entre les priorités ministérielles et les projets fédéraux.

Le SNEP-FSU défend ces principes fondamentaux du CTS fonctionnaire de l'État, considérant que la pratique du sport répond à un enjeu de société. Que ce soit le sport de haut niveau ou le sport pour tous, c'est un bien commun qui ne peut être réduit à une marchandise, ou réservé à une classe sociale. ■

Anthony DESBOIS



LE SNEP-FSU AU CTM JEUNESSE ET SPORTS : BILAN D'UNE MANDATURE

L'action du SNEP-FSU au CTM s'est inscrite dans la continuité du combat contre une politique libérale, conduite par un autoritarisme technocratique imposant le démantèlement programmé de notre ministère de tutelle, au déni d'un dialogue social associant pour le moins, les partenaires sociaux à la réforme, et cela, quelle que soit l'alternance gouvernementale.

Ainsi, nous avons dû lutter contre :

- Une interministérialité contrariée entre le monde social et le monde éducatif ;
- Une DRH des ministères sociaux, en totale incompréhension des corps techniques et pédagogiques, avec un total mépris de la gestion des carrières (PPCR) et des missions dans les services interministériels (DDI) ;
- Une réforme territoriale qui a mis à bas les DRJSCS, en passant de 22 à 13 directions, avec des personnels laissés pour compte dans des antennes régionales ;
- Le transfert des patrimoines et des personnels TOS des CREPS aux Régions, avec des compensations financières directes et indirectes, par le développement de missions purement régionales au sein des établissements, à côté des missions nationales ;
- Un changement de modèle de gouvernance du sport par la création d'une agence nationale chargée d'une double mission, celle du haut-niveau et de la haute performance intégrant les personnels de la MOP et une partie de la direction des sports, celle du développement des pratiques intégrant les personnels du CNDS qui se voit disparaître ;

- L'annonce de la suppression de 60% des cadres techniques et pédagogiques du ministère, soit 1 600 CTS, ou CAS, ou FOR, jusqu'en 2022.

Face à autant d'hostilité et d'agression du service public du sport, les positions tenues par le SNEP-FSU ont été tout aussi déterminées pour défendre le devenir des personnels, face aux projets destructeurs des missions et des emplois portés par une administration au double langage.

Le SNEP-FSU a porté et développé, auprès des instances de concertation, le projet du pôle éducatif dans une nouvelle interministérialité réunissant le MEN, le MESR et un MJS, projet qui a finalement été repris dans une revendication intersyndicale majoritaire.

Ce projet défend une politique ministérielle verticale et transversale, relayée par des directions régionales JS s'appuyant sur des unités territoriales de proximité. Les CAS des DDI pourraient être rattachés administrativement aux DRJS(CS) et déployés sur les UT, pour enfin retrouver leurs prérogatives professionnelles.

Un ministère de plein exercice PEUT développer une politique éducative nationale, si celle-ci trouve ses racines dans les besoins des territoires.

C'est sur cette base que le SNEP FSU continuera le combat contre la casse du service public.

Dany BARBOZA
Élu SNEP-FSU au CTM JS

2014/2018 : 2 ÉLECTIONS ET 22 CTM

2015

- Année marquée par les attentats (Charlie Hebdo le 15/01) et par la réforme territoriale :
- 13/02, CTM-JS post-attentats : P. Kanner s'appuie sur le CIEC pour orienter sa politique
 - 16/04 : 1^{er} baromètre social ou quand le thermomètre pourrait soigner la maladie !!
 - 22/05 : attaque sur les statuts des PTP ignorant 2 ans de travaux pour les renover
 - 26/06 : grève et manif' devant le Ministère pour demander la création du pôle éducatif
 - 13/12 : élections régionales qui n'apportent pas de réponse aux liens utiles avec JS
 - 14/12 : création des DRD => lutte pour protéger les affectations des collègues hors siège

2016

- parenthèse de 6 mois pour organiser des nouvelles élections au CTM-JS suite aux problèmes d'acheminement du matériel de vote en 2014 ; l'UNSA gagne 1 siège aux dépens de FO.
- 11/07 : transfert des CREPS avec tous les risques de pertes des missions d'Etat
- 09/09 : P. Kanner daigne présider le CTM-JS pour avaliser notre demande d'application de PPCR comme obtenu par la FSU pour les collègues de l'EN
- 08/11 : après plusieurs groupes de travail, l'application de PPCR est votée à l'unanimité

2017

- Fin du Quinquennat Hollande, sans création du pôle éducatif ni sortie des Ministères sociaux ; début du Quinquennat Macron avec la séparation de Jeunesse (à l'Education Nationale) et Sports (L. Flessel ministre, qui ne siègera jamais au CTM JS alors qu'elle en est la présidente !)
- hiver et printemps : PPCR traîne
 - 11/07 : un groupe de travail sur le pôle éducatif et les métiers est accepté
 - 24/10 : budget 2018 en baisse de 7% et volonté de fermer l'ENVSJ qui ne serait pas rentable ; le SNEP-FSU s'y oppose
 - 7/12 : le SNEP-FSU s'oppose à la politique in-démocratique de la DRH, injuste et inadaptée aux PTP JS

31/01

Après avoir dû attendre jusqu'à 11h30 l'arrivée de la Directrice de cabinet, les élus du personnel découvrent que la demande de l'intersyndicale FSU-CGT-UNSA d'ajout du sujet « pôle éducatif » à l'ordre du jour du CTM JS n'est pas retenu => boycott !

2018

- Année électorale dans un réseau JS éclaté où les ministres (Sports + EN) n'ont présidé aucun CTM JS
- 31/01 et 14/02 : bras de fer avec l'Administra-

tion qui refuse de mettre à l'ordre du jour le sujet du pôle éducatif, revendication portée par tous les syndicats, à l'exception de la CFDT ; CAP 2022 est évoqué, mais aucune information claire n'est donnée ; sur l'ENVSJ, les syndicats obtiennent que les agents soient associés (la concertation se limitera finalement à une présentation des options)

- 11/04 : le télétravail est étudié, apportant un peu de souplesse aux administratifs, mais ne changeant rien aux conditions de travail atypiques des PTP ; la fusion des instances est évoquée pour la première fois, tous les syndicats la dénoncent, sauf la CFDT
- 11/10 : CTM annulé par l'Administration, après l'annonce de l'action intersyndicale pour une mobilisation des personnels JS, en réaction aux annonces sur le budget, les effectifs (nombre et statut) et la création de l'agence
- 18/10 : une délégation intersyndicale est reçue par Marie-George Buffet à l'Assemblée Nationale
- 15/11 : projet de création de l'agence pour le sport soumis au CTM, les syndicats votent unanimement « contre » ; obligeant l'Administration à re-convoquer le CTM sur le sujet.

Enrayer la casse et réussir les élections professionnelles pour exiger un autre projet de service public, c'est maintenant !

Pierre-Yves DORÉ
Élu SNEP-FSU au CTM JS

POURQUOI VOTER AU CTM ?

VOTER AU CTM,

c'est élire des représentants du personnel pour siéger 4 années dans les instances où se décide l'avenir du ministère et de ses agents. Face à l'Administration, les élus syndicaux défendent Jeunesse et Sports, sur la base des mandats et revendications qui ont présidé à leur élection (cf. professions de foi).

VOTER AU CTM,

c'est donner du poids aux revendications portées par les différentes organisations syndicales. Nos interlocuteurs sont attentifs aux résultats obtenus lors des élections au CTM, ainsi qu'au taux de participation (nombre de votants).

VOTER AU CTM,

c'est accorder des moyens aux militants syndicaux ; les décharges syndicales sont en effet conditionnées par les résultats aux élections professionnelles. Or, pour défendre efficacement la profession et le service public JS, il faut du temps (participation à des réunions, interpellation des politiques, conception de documents pour les collègues/partenaires/décideurs, déplacements sur le terrain, publication de bulletins, mise en ligne de documents, ...), sachant que les syndicats ne sont pas subventionnés et ne vivent que grâce aux cotisations des adhérents. ■



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SI DANS TON MÉTIER, TU PENSES QUE :

- tu es trop payé.e
- le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne se dégrade pas
- nous sommes trop nombreux dans les services et établissements
- les missions techniques et pédagogiques se maintiennent
- le service public du sport est suffisamment considéré

... alors ne change rien !

SI TU N'ES PAS D'ACCORD :

... alors vote pour la FSU et ses syndicats !

LA FSU : DES ÉLU.ES ENGAGÉ.ES AU QUOTIDIEN

- qui promeuvent le service public et les spécificités des missions
- qui défendent tous les personnels, avec l'intérêt général comme boussole
- qui informent tous les agents et rendent compte de leur activité dans les instances de dialogue social (CT et CHSCT notamment) ■

LA FSU, C'EST AUSSI LA DÉFENSE D'INTÉRÊTS PLUS GÉNÉRAUX :

- Revalorisation des carrières et des rémunérations
- Reconnaissance de tous les métiers et statuts
- Conditions de travail et d'emploi
- Défense des retraites
- Lutte contre les discriminations
- Défense de l'égalité au travail des femmes et des hommes, des salaires et des carrières
- Souci du changement climatique, y compris dans le monde du travail et des déplacements liés ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :

Le moment de faire entendre sa voix et de marquer sa différence en votant FSU

Chaque voix comptera, à commencer par la vôtre, et l'administration, dans le cadre de CAP 2022 ne doit pas compter sur une abstention qui décrédibiliserait l'action syndicale. Ne vous détrompez pas, le Ministère regardera de près le taux de participation. Seul un vote massif permettra d'infléchir la politique actuelle.

Les Comités Techniques (CT) : des conquêtes des personnels

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. En cas de rejet unanime par les élus syndicaux, le texte devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Selon leur niveau, les CT sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements, services,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire (+ critères de répartition),
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre les discriminations,
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (via les CHSCT, qui sont des émanations des CT),
- à la participation de l'État et de ses éta-

blissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels.

Les modalités du scrutin

- sur liste pour le CTM (vos trouverez dans ce bulletin la liste des candidats FSU),
- sur liste ou sur sigle pour les CT de proximité en fonction de la taille de la structure en respectant la répartition femmes/hommes du corps électoral de la structure considérée.

Attention, des listes communes à plusieurs organisations syndicales sont possibles lorsque les personnels en ont ainsi décidé au plan local.

Les différents scrutins

Le CTM JS

Tous les personnels JS votent pour le Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports (CTM JS), à l'exception des agents travaillant à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) qui votent à l'Agriculture. Les agents de l'État affectés dans les CREPS, quels que soient leur statut et leur ministère d'appartenance, exerçant des missions dévolues à l'État, sont électeurs au CTM JS, à l'exception des agents mis à disposition ou détachés qui voteront au CT de la Région.

Le CT de proximité

- Les agents travaillant à l'Administration Centrale tout comme les DTN, entraîneurs nationaux et les autres CTS affectés au CGO-CTS votent pour le Comité Technique de l'Administration Centrale (CTAC) ; il s'agit d'un vote électronique uniquement.
- Les agents travaillant en services (DR-D-JSCS, DJSCS, DDCS, DDCSPP, ...) votent pour le comité technique du service où ils sont affectés ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne => se renseigner au niveau local.
- Les agents travaillant en établissements (CREPS, INSEP, ENVSN, ENSM, IFCE) votent pour le comité technique d'établissement ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne => se renseigner au niveau local.

Pour les cas particuliers, ce sont successivement le critère fonctionnel, le critère de gestion, le critère de rémunération et le critère de mission qui déterminent le type de scrutin sur lequel l'électeur est amené à se prononcer.

Les CAP / CCP

La DRH des ministères sociaux étant incapable d'organiser les élections aux CAP pour les personnels techniques et pédagogiques JS en même temps que les autres scrutins, les élections pour les CAP des PS/CTPS/CEPJ sont reportées au dernier trimestre 2019.

Les enseignants d'EPS détachés à Jeunesse et Sports voteront toutefois pour la CAP de leur corps d'origine (professeur d'EPS ou agrégé) ; il s'agit d'un vote électronique.

Les agents non titulaires, répondant aux conditions pour être électeurs, votent pour la Commission Consultative Paritaire (CCP) des contractuels ; le vote se fait soit par correspondance, soit à l'urne. ■

Le SNEP-FSU a été la seule organisation syndicale à exiger la cohérence du scrutin, avec des votes à la même date pour le CTM JS et pour les CAP. L'administration en a décidé autrement

	CT			CAP / CCP				
	CTM JS	CTAC	CT de proximité	CAP PEPS	CAP agrégés	CCP	CAP PS	CAP CTPS
	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote électronique	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote électronique	Vote électronique	Vote par correspondance ou à l'urne	Vote report fin 2019	Vote reporté fin 2019
Profs de Sport	X	X	X					
CTPS	X	X	X					
Profs d'EPS détachés	X		X	X				
Agrégés détachés	X		X		X			
Contractuels	X		X			X		



CANDIDAT(E)S FSU (SNEP & EPA) AU CTM

- EPA** Mme BASTIEN Marie-Christine,
DRDJSCS Grand Est,
CTPS jeunesse
- SNEP** M. BARBOZA Dany,
INSEP,
PS formateur
- SNEP** M. DORÉ Pierre-Yves,
DDCSPP Ile et Vilaine,
PS CAS
- EPA** M. LAGARDE Pierre,
CREPS Nancy,
PS formateur
- SNEP** M. KANAPA Jean,
CREPS Rhône Alpes Vallon Pont d'Arc,
PS formateur
- EPA** Mme MORVAN Alexia,
DDCSPP Ile et Vilaine,
CEPJ
- SNEP** Mme NATTER Gwénaëlle,
DRDJSCS Grand Est,
PS CAS
- EPA** M. SCHLIWINSKI Jean-Claude,
CREPS Bordeaux,
contractuel documentaliste
- EPA** M. BORGES Sébastien,
DDCSPP Meuse,
inspecteur JS
- SNEP** Mme VALENÇOT Annie,
DRJSCS Ile de France,
CTPS sport CTN Hockey sur glace
- EPA** Mme TUCHAIS Catherine,
DRDJSCS Pays de la Loire,
CEPJ
- SNEP** M. REMILLIEUX Sébastien,
CREPS PACA Antibes,
PS formateur
- EPA** Mme BRIOT Sophie,
DRDJSCS Centre Val de Loire,
CEPJ
- SNEP** Mme FLAMAND Véronique,
DJSCS Martinique,
CTPS sport CAS
- EPA** M. DAILLEZ Laurent,
CEPJ,
DRDJSCS Bourgogne-Franche Comté
- SNEP** M. KERVELLA Yann,
DRJSCS Bretagne,
CTPS sport CTR football
- EPA** Mme SOLOMÉ Murielle,
DRJSCS Nord Pas de Calais Picardie,
CEPJ
- SNEP** Mme LE GUILLOUX Anouk,
DJSCS Réunion,
PS CAS
- EPA** M. VALLA Julien,
DRJSCS Ile de France,
PS CTN aviron
- SNEP** M. DESBOIS Anthony,
DRDJSCS PACA,
PS CTR FSGT
- EPA** M. ASCOUËT Sylvain,
Administration Centrale,
CEPJ

SNEP Mme DUGACHARD Laure,
DRDJSCS Occitanie,
PS CTN sport adapté

EPA Mme SEBILLE Virginie,
DRDJSCS Pays de la Loire,
CEPJ

SNEP M. NIKONOFF Luc,
DRDJSCS Nouvelle Aquitaine,
PS CAS

EPA Mme TAPIE Christine,
DDCSPP Aveyron,
CEPJ

SNEP M. GUADAGNIN Patrice,
DRDJSCS PACA,
PS CTN voile

EPA M. VERAY Fabrice,
CREPS Nancy,
formateur

SNEP M. PELTIER Jean Raymond,
DRDJSCS Grand Est,
CTPS sport CAS

EPA M. SALTTEL Guilhem,
DJSCS Guadeloupe,
IJS

SNEP M. MISEREY Luc,
DDCS Yvelines,
PS CAS



CANDIDAT(E)S SNEP AU CTM



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

*Consultation en vue de l'élection des
représentants du personnel au comité
technique ministériel constitué auprès des
ministres chargés de la jeunesse et des sports*

Scrutin du 6 décembre 2018

POUR UN MINISTÈRE « JEUNESSE ET SPORTS » **ÉDUCATIF**

Voter FSU pour retrouver le sens des métiers et missions

La complémentarité des métiers Jeunesse et Sports

- ✓ Valoriser l'engagement des personnels administratifs, d'inspection, techniques et pédagogiques sport et jeunesse et des non titulaires
- ✓ Défendre une profession rassemblée : il n'y a pas de hiérarchie entre les « PTP », qu'on soit CAS, CTS, formateurs, CEPJ (spécialisés ou non) !
- ✓ Retrouver de la dignité au travail et les principes fondateurs du « MJS »

Un grand pôle éducatif interministériel

- ✓ Positionner un ministère JS identifié aux côtés des ministères éducatifs, avec une DRH commune
- ✓ Renforcer le réseau JS, avec affectation de tous les personnels au niveau régional, sans mobilité forcée, avec maintien de délégations territoriales
- ✓ Sortir des ministères sociaux, de leur DRH mortifère pour les missions et les corps éducatifs

Oui à un vrai ministère, non à l'agence !

- ✓ Donner du corps et des moyens au ministère « Jeunesse et Sports » : 1 % du budget de l'État à horizon 2024
- ✓ Recruter dans tous les corps et reconstruire la filière administrative de l'Éducation Nationale, afin d'assurer toutes les missions Jeunesse et Sports
- ✓ Retrouver de la proximité de terrain, en finir avec les destructions d'emplois et les œillères comptables

Une fonction publique respectée

- ✓ Lutter contre les attaques sur « Jeunesse et Sports » qui s'inscrivent dans une stratégie globale de fragilisation des services publics, des fonctionnaires et des précaires
- ✓ Refuser le transfert des missions et des personnels JS aux collectivités ou aux fédérations. L'abandon par l'État, c'est l'ouverture accrue aux clientélismes
- ✓ Renouer à JS avec les principes d'une République éducatrice, d'une fonction publique de statut, pour l'émancipation par l'éducation



avec le soutien du SNASUB-FSU et du SNUTER-FSU



CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

FOCUS SUR :

LA GOUVERNANCE DU SPORT

- ✓ **OUI** à un CAP Paris 2024, avec des politiques éducatives ambitieuses et un budget augmenté ; **NON** à CAP 2022
- ✓ **OUI** à des politiques nationales du sport portées par le ministère ; **NON** à l'agence pour le sport
- ✓ **OUI** à des recrutements renforcés dans tous les métiers (CTS, CAS, formateurs) ; **NON** à la suppression de 1 600 emplois au ministère des sports d'ici 2022
- ✓ **OUI** à des services publics avec des fonctionnaires d'État ; **NON** au transfert des CTS vers les fédérations

LES UNITÉS TERRITORIALES

- ✓ **OUI** à une déclinaison de la politique ministérielle du sport jusqu'à l'échelon local
- ✓ **OUI** à une expertise métier valorisée et des dynamiques d'équipe sur les politiques publiques renforcées
- ✓ **OUI** au rattachement administratif des personnels au niveau régional tout en conservant un maillage territorial (pas de mobilité)
- ✓ **OUI** au maintien d'un service public de proximité, avec une lisibilité Jeunesse et Sports retrouvée

LES ÉTABLISSEMENTS JS

- ✓ **OUI** à l'intervention dans les CREPS de tous les personnels techniques et pédagogiques d'une même région (CAS, CTS, CEPJ) sur la base de leurs compétences
- ✓ **OUI** à une mise en réseau renforcée des CREPS avec l'INSEP et les autres services Jeunesse et Sports, notamment sur le sport de haut niveau
- ✓ **OUI** à la complémentarité des formations et diplômes JS avec les STAPS et autres diplômes (bac animation) du Ministère de l'Éducation Nationale ; **NON** à la concurrence
- ✓ **OUI** à un investissement accru des Régions dans les CREPS ; **NON** au désengagement de l'État

LES SPÉCIFICITÉS ULTRAMARINES

- ✓ **OUI** à la continuité territoriale pour assurer l'équité républicaine ; **NON** aux clientélismes locaux et autres pratiques contestables
- ✓ **OUI** à des effectifs renforcés : les DJSCS mettent en œuvre à la fois les missions régionales et départementales
- ✓ **OUI** à la priorité pour la mutation des fonctionnaires ultramarins (CIMM) ; **NON** au recrutement local coûte que coûte
- ✓ **OUI** à un plan de rattrapage territorial des infrastructures et équipements pour la mise en œuvre des missions de service public

Parce que la Fonction Publique est garante de l'intérêt général,
parce que les moyens existent pour mettre en œuvre
des orientations de progrès social pour tous,
parce que le recul de nos droits ne se négocie pas mais se combat

JE VOTE FSU AVANT LE 06 DÉCEMBRE 2018

Vrai ou Faux ?



« REJOINDRE UN PÔLE ÉDUCATIF SIGNIFIE INTÉGRER L'ÉDUCATION NATIONALE » **FAUX !**

Contrairement à ce que certains veulent faire croire, notre demande n'est pas de rejoindre l'Éducation Nationale. Nous revendiquons un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice dans un grand pôle éducatif interministériel. Même si nous aurions préféré retrouver un fonctionnement purement JS, nous sommes conscients du contexte qui oblige à des rapprochements ministériels et des mutualisations. Dans ce contexte, nous préférons nous rapprocher des ministères éducatifs que de rester dans les ministères sociaux.

Actuellement, nous sommes gérés par une DRH commune à Jeunesse et Sports, la Santé et le Travail. Notre demande est de changer d'interministérialité, pour être placés aux côtés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Concernant les missions, il ne s'agit pas de faire le travail d'un enseignant d'EPS, mais bien de conserver (ou retrouver) les missions statutaires d'un PTP sport. Il y aurait toujours des missions spécifiques Jeunesse et Sports et des politiques publiques interministérielles à mettre en œuvre, mais au lieu de s'inscrire dans la réparation sociale, nous aurions des missions éducatives relatives à des projets de formation, des projets de développement des APS ou à des projets de performance. Les liens avec l'Éducation Nationale existent déjà (développement de la pratique des APS pour le plus grand nombre avec Génération 2024, filières des formations relatives aux métiers du sport et de l'animation, parcours sports études pour les sportifs de haut niveau mineurs ou majeurs, missions ministérielles transversales telles que sport citoyenneté, sport laïcité, sport féminin, sport et prévention santé, savoir nager, etc) ; il s'agirait de les renforcer !



« LA DRH DES MINISTÈRES SOCIAUX MALTRAITE LES PTP JS » **VRAI !**

Depuis notre intégration dans les ministères dits sociaux, les PTP JS sont incompris et malmenés. Les représentants des personnels qui siègent dans les instances « corpo » (CAP) et participent à tous les groupes de travail sur les métiers, carrières et missions s'en rendent compte tous les jours, contrairement à d'autres syndicats qui ne côtoient pas cette DRH santé-travail aussi régulièrement que nous.

Réforme du statut et des missions des PTP, revalorisation des carrières (PPCR), politique indemnitaire, évaluation de la valeur professionnelle, harmonisation du temps de travail, ..., tout est fait pour nier les spécificités JS. Ce n'est qu'au prix de hautes luttes, et en faisant souvent intervenir les cabinets de nos ministres de tutelle, que nous (FSU et UNSA) avons limité la casse et/ou obtenu quelques avancées (EX : augmentation des rémunérations via PPCR).

Cette DRH ne valorise pas l'engagement professionnel des PTP et la plupart des mesures s'avèrent contraires aux intérêts des PTP JS. Nous ne mettons pas ici en cause les personnes, [surtout pas celles qui travaillent au bureau SD2D (qui gère les personnels JS) car elles font de leur mieux compte-tenu du contexte], mais la structure et parfois sa direction. Il faut quitter la cohésion sociale !

Dans une DRH des ministères éducatifs, nous serons peut-être « noyés », mais nous le sommes déjà dans les ministères sociaux (cf. nombre de PTP JS / nombre agents santé et travail). Par contre, nous serons probablement davantage compris lorsqu'on parlera d'éducation ou de pédagogie. Quant à la gestion des carrières, est-il nécessaire de rappeler que toutes les mesures PPCR ont été mises en œuvre en temps voulu pour les enseignants gérés par l'Éducation Nationale (reclassements, classe exceptionnelle, RDV de carrière) ?



«LE RIFSEEP NOUS PERMETTRAIT D'ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉS» **FAUX !**

Encouragés par des communications malhonnêtes de la part d'un syndicat qui cherche à affaiblir ceux qui ont audience auprès des PTP JS, certains agents croient que nous avons eu tort de demander l'exclusion des PTP du RIFSEEP, ce Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Pourquoi en sommes-nous exclus ?

Les PTP bénéficient d'indemnités de sujétion. Elles ont une origine (travail avec des bénévoles donc le soir et le weekend notamment) et en les défendant, nous défendons aussi nos missions techniques et pédagogiques, ainsi que notre autonomie dans l'organisation du travail. Pour rappel, les enseignants de l'Education Nationale ne sont pas soumis au RIFSEEP non plus. Et contrairement à ce que la DRH des ministères sociaux essaie de faire croire, il est tout à fait possible d'augmenter les indemnités des corps qui ne sont pas soumis au RIFSEEP, à condition de le vouloir ! Or, depuis notre rattachement à cette DRH commune à la santé, au travail et à jeunesse et sports, nous constatons tous les jours qu'elle refuse de reconnaître nos spécificités.

Ce régime indemnitaire est injuste et inadapté aux spécificités JS :

- il tient compte des «fonctions» (fourchette de 1 à 6) : il faudrait donc établir une hiérarchie entre elles

Administration Centrale > DR > DD ?

où placerait-on les établissements (INSEP, écoles nationales, CREPS) ?

pourquoi un CAS en DR serait mieux indemnisé qu'un CAS en DD ? un CTR serait-il mieux indemnisé qu'un formateur ? ...

Au SNEP-FSU, nous estimons que toutes les fonctions sont utiles et complémentaires et qu'il n'y a pas de hiérarchies entre elles.

- il vise à récompenser le «mérite» : il faudrait le définir et savoir qui l'évalue

qui est compétent pour évaluer les compétences techniques et pédagogiques d'un prof de sport ? qui pourra évaluer l'expertise d'un CTS de natation, d'un CTS de rugby ou d'un formateur ?

aucun chef de pôle, même s'il est inspecteur JS, n'est capable d'évaluer les compétences en matière de pédagogie, de méthodologie de projet ou d'entraînement (planification et animation de séances), qui plus est dans des sports et des contextes de travail différents

du coup, le risque est de récompenser les agents qui sont souvent dans les murs et/ou ceux qui se soumettent à toutes les injonctions hiérarchiques (quitte à accepter des missions non statutaires), plutôt que d'évaluer la valeur professionnelle réelle de l'agent au regard des missions techniques et pédagogiques

- il implique un classement des agents : il faut comparer le mérite des différents profs de sport

si on peut avoir une idée de l'engagement professionnel des profs de sport travaillant dans un même service / fédération / établissement, comment savoir si le CTS basket sera plus méritant que le CTS athlétisme, le CAS de la DR ou le formateur du CREPS ?

il est donc impossible de classer objectivement tous les profs de sport d'une région

- il tend à diviser les agents (les indemnités sont modulées) alors que le travail en équipes est nécessaire pour l'exercice des missions JS

Ces arguments ont été entendus par le ministre de l'époque, P. Kanner, qui a convaincu le ministère de la Fonction Publique de la nécessité d'exclure les PTP JS de ce dispositif.

Si nous avons demandé à y rentrer, aurions-nous vu nos indemnités augmentées ?

- le RIFSEEP s'est mis en place à crédits constants, même si les plafonds (montants maximum) ont été relevés => si certains ont +, il faut en baisser d'autres

- la comparaison avec les indemnités des attachés est malhonnête

Les indemnités des attachés étaient à la base bien supérieures à celles des PTP JS et nous connaissons trop bien le manque de soutien de la DRH des ministères sociaux, pour croire qu'elle se serait battue pour aligner les indemnités de ces corps

Les quelques PTP (CEPJ essentiellement) qui sont passés attachés ne se sont pas vus appliquer le montant moyen des indemnités de ce corps, ils ont été positionnés sur le plancher (montant minimal)

- il n'y a plus de fourchette 80-120 % mais une modulation allant de 1 à 12 => les écarts entre collègues se creusent, et pas uniquement pour des raisons liées au mérite (cf. fonctions et évaluateur)

Pour rappel, nous avons obtenu en décembre 2016 un relèvement de nos plafonds indemnitaires, mais cela n'a pas pour autant permis d'obtenir une augmentation proportionnelle de nos indemnités ! Le problème n'est donc pas le relèvement des plafonds, qu'on soit au RIFSEEP ou pas, mais la reconnaissance de nos compétences et métiers par une DRH qui saura nous comprendre et nous soutenir. La DRH des ministères sociaux ne semble toujours pas encline à le faire, alors quittons là !

A la FSU, si nous nous battons pour augmenter les indemnités des agents, nous maintenons notre revendication de revalorisation du point d'indice et d'intégration des primes dans les salaires. ■

BUDGET 2019 : LE COMPTE N'Y EST (TOUJOURS) PAS !

Les budgets d'État concernant le sport sont des budgets d'accompagnement de la privatisation des pratiques. L'ancienne directrice des sports, Laurence Lefèvre, désormais directrice de cabinet de la nouvelle ministre, n'affirmait-elle pas à l'intersyndicale, en octobre, que « l'Agence aiderait à lever des fonds privés ». Il est clair qu'à partir d'une vision humaniste racornie du sport, son intérêt général est de faible portée et revient à la charge de chacun. Avec ce cynisme, l'État affronte la préparation des JOP avec le seul souci d'en faire une affaire juteuse pour les composantes industrielles et de services, et d'en limiter leur portée démocratique qui devrait pourtant passer par le développement associatif et public des pratiques, par l'EPS et le sport scolaire.

Les actions des personnels, du mouvement sportif et des athlètes de haut niveau n'ont pas eu, pour l'instant, le rendement escompté. Il manque encore des forces à rassembler, bien au-delà des « sportifs », même si 37% des français jugent que le financement du sport amateur est suffisant, contre 52% d'insatisfaits (sondage Odoxa, sept 2018).

Dans le projet de loi de finances 2019, le sport perd 28 M € (BOP = 319,2 M €). A ce budget s'ajoutent des crédits indirects liés au mode, assez obscur, de gestion des personnels (programme 124) de 284 M, et de moyens plus modestes (programme 333). Le budget est complété par les taxes de

131 M € (baisse de 2 M €) précédemment affectées au CNDS, qui vit ses derniers mois d'existence. Au final, un budget de 0,2% qui, sur sa partie du programme sport 219 perd près de 8%. Ne voulant pas s'inscrire dans la dynamique d'un sport reconnu comme un droit pour tous, il reste dans les limites que nous lui connaissons : toujours plombé par le partenariat public-privé de l'INSEP, le reste des sous-actions sont simplement reconduites au mieux, sinon rognées. Il ne permet pas de rendre visible et crédible la progression escomptée de 3 millions de pratiquant.e.s et de 80 médailles d'ici 2024. Le gouvernement tente de surcroît, de travestir la dynamique sportive pour l'orienter vers la consommation privée. De plus, la pression sur les finances territoriales n'est pas sans incidence sur le subventionnement local.

Le débat budgétaire sur les recettes a permis une rallonge de 15 M € (taxe Buffet), ce qui reste une goutte d'eau par rapport à la demande du CNOSF. Il faut que les multiples actions menées et à poursuivre par toutes les composantes sportives, conduisent le débat budgétaire à de nouvelles concessions.

L'épisode actuel de lutte, relativement nouveau dans ce secteur, doit s'amplifier. Toutes les forces doivent converger (le SNEP-FSU y travaille) vers des exigences fortes pour des crédits publics plus ambitieux : doublement immédiat du budget actuel et progression vers les 3 Mds pour élargir le processus

Paris 2024 (1% du budget de l'État). Le développement du service public, l'aide aux associations, la formation des cadres, les équipements et les multiples interventions nécessaires sur les questions éthiques et à l'urgence écologique, appellent un tel effort, par ailleurs modeste, dans un débat budgétaire. Ce ruissellement budgétaire vers le sport ne nécessite pas la création d'une quelconque Agence, mais doit faire de la lutte contre les inégalités d'accès, la cible essentielle des actions ministérielles.

Jules LAFONTAN

BUDGET 2019 : MANQUE DE LISIBILITÉ

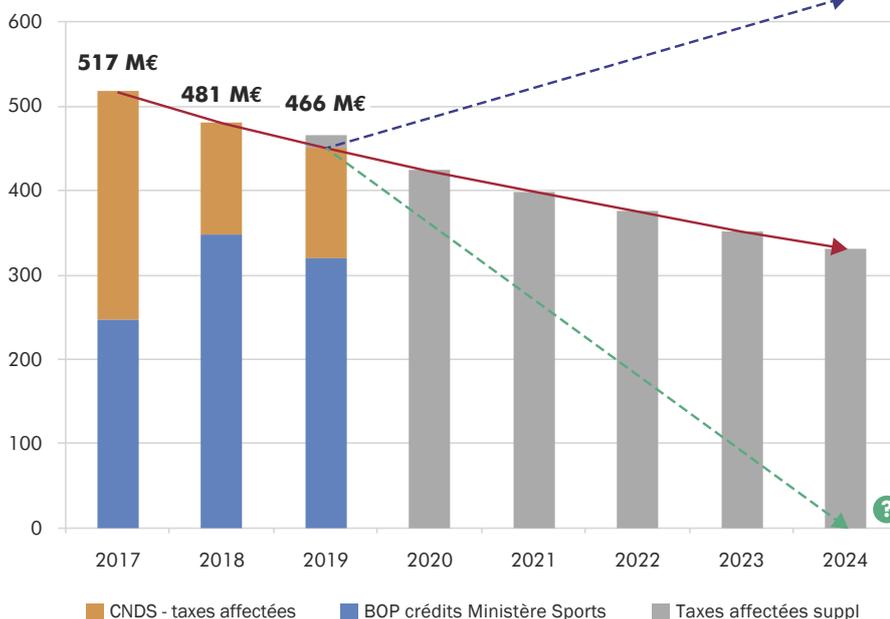
Jusqu'en 2018, on arrivait à peu près à voir clair dans la répartition des crédits : le CNDS était censé ne financer que des actions de développement du sport pour tous, tandis que les crédits BOP étaient clairement fléchés vers 4 thématiques, l'action n°1 visant la promotion du sport pour le plus grand nombre et l'action n°2 le développement du sport de haut niveau. L'action n°3 correspond à la prévention par le sport et la protection des sportifs, tandis que l'action n°4 vise à la promotion des métiers du sport.

Avec la création de l'agence pour le sport, qui devrait financer à la fois la haute performance et le développement des pratiques sportives, il est impossible de prévoir la répartition des crédits qui seront réellement affectés aux 2 objectifs, sans compter le manque de visibilité sur les frais liés à la création et au fonctionnement de la structure.

Dans son communiqué de presse, le ministère des sports annonce un budget en baisse de 30 M € (481 => 451 M €), tout en affirmant qu'il pourra financer des mesures nouvelles à hauteur de 40 M € supplémentaires (+ 25 M € pour la haute performance et + 15 M € pour le développement des pratiques). Comprenez qui pourra ??? Le gouvernement demande au mouvement sportif, à juste titre, davantage de lisibilité et un fonctionnement démocratique renforcé ; ne devrait-il pas montrer l'exemple ?

Gwénaëlle NATTER

BUDGET SPORT



HÉRITAGE DE PARIS 2024 : QUEL SPORT POUR DEMAIN ?

Un des objectifs de Paris 2024 est d'augmenter le nombre de pratiquants. Mais ces 3 millions de sportifs supplémentaires ne seront pas forcément des licenciés, au contraire.

Pour le ministère des sports, il s'agit en fait de développer les structures privées marchandes (EX : salles de fitness ou de soccer) et d'encourager la pratique libre autonome à des fins de santé (running, parcours de santé, ...), et non le sport fédéral.

De plus, en choisissant un indicateur qui n'est pas mesurable (qu'est-ce qu'un pratiquant sportif ?), il n'aura pas à rendre de comptes.

Ce choix politique traduit une certaine vision du sport dans la société :

- Le sport doit améliorer la santé : il faut bouger !
- Le sport est un « marché » qu'il convient d'ouvrir davantage au monde économique : les sportifs sont considérés comme des consommateurs qui paient une prestation commerciale.

Quant au rôle social et éducatif que jouent les associations, il est valorisé mais uniquement dans les discours, pas dans les actes !

LE SPORT ASSOCIATIF FRAGILISÉ

La pratique associative, qui contribue à créer du lien social et à renforcer l'engagement citoyen, est fragilisée. Les choix politiques visant à supprimer les emplois aidés et baisser les subventions aux associations sportives vont conduire à la disparition de certaines, tandis que les autres seront contraintes de changer de modèle économique, avec une recherche de profits (au détriment du qualitatif ?) et une augmentation des tarifs des adhésions (excluant de fait les moins riches).

LES PRATIQUES SPORTIVES ENCOURAGÉES

Au ministère des sports, depuis plusieurs années, on ne soutient (financièrement) que les projets répondant aux objectifs de santé ou de cohésion sociale, qui ne sont pas forcément portés par des structures affiliées à des fédérations sportives. D'ailleurs, une partie des crédits qui seront affectés par l'agence pour le sport au développement des pratiques, est destinée à financer des projets autres que ceux portés par le sport fédéral.

A l'Éducation Nationale, les objectifs de santé ou de cohésion sociale sont aussi omniprésents, l'amélioration des compétences et des performances est secondaire. Les contenus des programmes EPS favorisent de plus en plus les pratiques sportives autocentrées (fitness, yoga, musculation, course à pieds, ...), au détriment des activités coopératives et de celles créant des passerelles avec les associations sportives locales. On peut donc imaginer que les collégiens et lycéens d'aujourd'hui, se tourneront volontiers vers ce genre de pratiques à l'âge adulte, plutôt que vers le sport associatif et fédéral.

Au SNEP-FSU, nous considérons que le sport ne doit pas être réservé à une élite, définie par le mérite individuel ou par la

richesse financière ; **le sport doit être accessible à toutes et tous !** Il doit être soutenu pour lui-même : seule une pratique associative et/ou scolaire bien encadrée, permet de développer des bienfaits sur la santé, la citoyenneté... Pour un autre projet de société, il faut renforcer le service public national du Sport et de l'Éducation ! ■

Gwénaëlle NATTER



BUDGET SPORT 2019 : - 6,2 %
Faire plus avec de moins en moins !

GOUVERNANCE DU SPORT & AVENIR DU MINISTÈRE



L'ANALYSE DU SNEP-FSU

- Cette attaque sur JS s'inscrit pleinement dans les orientations CAP 2022 (transfert des missions, baisse des effectifs et attaque sur le statut de fonctionnaire).
- Le modèle sportif français n'est pas obsolète, il continue de produire des résultats remarquables aussi bien sur le sport de très haut niveau que sur la pratique sportive du plus grand nombre.
- Le nouveau modèle envisagé ne sera pas plus performant mais sera plus injuste (chaque territoire fera ce qu'il veut car il n'y aura plus de politique d'Etat portée par des fonctionnaires, garants de l'éthique républicaine).

LES 1 600 SUPPRESSIONS DE POSTES : PAS QUE DES CTS !

Au 31/12/17, il y a moins de 2 500 PS et CTPS sport en activité, dont 1 500 CTS.

Sachant que les DTN et entraîneurs nationaux devraient rester dans le giron public (info Elysée) - précisons qu'ils sont déjà contractuels (contrats PO/HN) -, moins de 1 200 CTR et CTN sont « transférables » aux fédérations.

Pour atteindre les 1 600 suppressions de postes, il va donc falloir supprimer plus de 400 postes de CAS et formateurs...

LE TRANSFERT DES CTS AUX FÉDÉRATIONS

Les CTS n'iront pas à l'agence ; toutes les pistes évoquées visent le transfert des CTS vers les fédérations.

Mais les fédérations sont conscientes que la compensation financière ne durera qu'un temps et les CTS souhaitent conserver leur statut de cadres d'Etat (fonctionnaires).

Actuellement, le ministère étudie la piste des détachements. Mais cette solution n'est pas satisfaisante, notamment pour les agents qui, en cas de non-renouvellement du détachement, à l'initiative de l'agent comme de la fédération, seront coincés ! Actuellement, les retours au ministère sont déjà compliqués, avec des affectations sur des postes CAS à plusieurs centaines de km du domicile familial. De plus, tous les ministères doivent rendre des postes !!!



RDV DE CARRIÈRE

La note de service relative aux RDV de carrière des PTP JS au titre de l'année 2018 est parue le 29/10/18. En décalage avec les textes (arrêté du 07/08/18 notamment), cette première campagne d'entretiens n'aura pas lieu entre septembre et décembre, mais se prolongera jusqu'en février 2019.

Pour rappel, les RDV de carrière sont le nouveau système d'évaluation de la valeur professionnelle des agents; il n'y a plus de notation annuelle (PS) ni d'entretien d'évaluation (CTPS).

Par contre, nous encourageons tous les PTP à continuer de présenter chaque année, à leur directeur, leur proposition de contrat d'objectifs ou de lettre de missions, qui comprend un bilan de leur année écoulée et leur programme de travail pour l'année à venir. Ce document est en effet cité dans les textes sur les RDV de carrière et dans ceux sur les indemnités...

Cette année, tu es concerné(e) par le :

- 1^{er} RDV de carrière, si tu es passé(e) au 6^e échelon entre le 31/08/16 et le 30/08/17
- 2^e RDV de carrière, si tu es passé(e) au 8^e échelon entre le 28/02/16 et le 27/02/17
- 3^e RDV de carrière, si tu es passé(e) au 9^e échelon entre le 31/08/16 et le 30/08/17

Les RDV de carrière prennent la forme d'un temps d'échanges sur les compétences acquises et les perspectives d'évolution professionnelle. Pour information, les représentants du personnel (FSU et UNSA) avaient réussi à se mettre d'accord, pendant l'été, sur une grille simplifiée commune à tous les PTP, avec des critères bien plus justes et pertinents que ceux qui ont finalement été décidés par l'Administration.

Les 2 premiers RDV de carrière, au 6^e et au 8^e échelon, permettront à 30% des agents concernés de bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un an.

Le 3^e RDV, au 9^e échelon, servira pour accéder à la hors classe (l'avis du directeur sera converti en points dans le barème).

Suite aux interventions du SNEP-FSU, la DRH a décidé de permettre aux agents qui seraient absents au moment des RDV de carrière (collègues en détachement, en disponibilité, en congé maternité, en arrêt maladie, ...), de bénéficier d'un tel RDV lorsqu'ils reviennent en position normale d'activité, en tout cas pour le 3^e RDV.

Il convient donc de bien préparer ces entretiens => cf. guide du RDV de carrière.

Si tu as besoin d'informations complémentaires, n'hésite pas à solliciter le SNEP-FSU. ■

Gwénaëlle NATTER, Yvan DAVID, Luc MARCHAL
Commissaires paritaires SNEP-FSU

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Un an après la parution des textes créant la classe exceptionnelle à Jeunesse et Sports, les arrêtés fixant les missions pour prétendre au 1^{er} vivier ont été publiés par arrêtés du 11/09/18. Pour autant, nous ne pouvons toujours pas procéder aux 1^{ères} promotions, avec effet rétroactif au 01/09/17, car les ratios permettant de calculer le nombre de promotions possibles ne sont toujours pas fixés... Plusieurs collègues éligibles sont déjà partis en retraite sans pouvoir en bénéficier. C'est inadmissible !

Néanmoins et sans attendre ces chiffres, la DRH a décidé de lancer la campagne avec les services avant la fin de l'année. Il y aura un seul dossier, que l'agent candidate au titre du premier vivier (réservé aux agents ayant exercé certaines fonctions), ou du deuxième vivier (ouvert à tous)[voir tableau ci-dessous]. **Les CAP sont prévues pour février 2019 (promotions 2017), mars 2019 (promotions 2018) et septembre 2019 (promotions 2019).**

Pour rappel, le SNEP-FSU estime que ce nouveau débouché doit être accessible à un maximum de collègues, notamment à ceux ayant exercé les missions de CAS, CTS, formateur, et pas uniquement aux DTN, entraîneurs nationaux ou agents ayant exercé des fonctions d'encadrement.

Si tu as besoin d'informations complémentaires, n'hésite pas à solliciter le SNEP-FSU. ■

Qui est éligible à la classe exceptionnelle ?

			Prof de sport	CTPS sport
1 ^{er} vivier 80 % des promotions	avoir exercé 8 années minimum les fonctions citées dans l'arrêté relatif à son corps	et	être au moins au 3 ^e échelon de la hors classe	être au moins 2 ^e échelon de la hors classe
2 ^e vivier 20 % des promotions	avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle au regard de l'ensemble de sa carrière	et	être au 6 ^e échelon de la hors classe	être au 4 ^e échelon de la hors classe

Dans les 2 cas, la CAP devra déterminer des règles / critères pour départager les candidats.

INDEMNITÉS DES PTP

À de nombreuses reprises, nous avons dénoncé l'injustice dont sont victimes les collègues qui voient leurs indemnités de sujétion maintenues, par la DRH des ministères sociaux, à 80% du taux moyen, au lieu de passer à 100% une fois qu'ils sont titularisés.

Nous intervenons sur le sujet lors de chaque CAP et en CTM, nous avons écrit plusieurs fois à nos ministres de tutelle (notre dernier courrier FSU date du 10/10/18*) et interpellons nos interlocuteurs lors des audiences qui nous sont accordées. Depuis la rentrée, nous avons notamment interpellé la nouvelle ministre des sports et son cabinet, la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux, ainsi que le conseiller sport de l'Elysée.

Sous couvert d'une interprétation partielle des textes qu'elle a elle-même élaborés, et faisant fi de l'histoire des indemnités des personnels JS, la DRH des ministères sociaux s'obstine, n'hésitant pas à mettre sur la table des arguments hors de propos en lien avec le RIFSEEP**.

A la FSU, nous ne lâchons pas ! Tant que nos collègues ne sont pas rétablis dans leurs droits, nous maintenons la pression, à tous les niveaux. ■

Gwénaëlle NATTER

* Pour retrouver nos courriers : <http://www.snefsu.net/mjs/lettre.php>

** Pour + d'infos : lire l'article en page 15 sur le RIFSEEP

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Service ou établissement d'affectation		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe	FZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Entourez votre catégorie professionnelle												
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
Entourez votre catégorie professionnelle												
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €				
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €	

Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Autre contractuel (CDD)	30 €
Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndiqués	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)			
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	94 €
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €
		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
		Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre de SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	<small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small>	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :
 Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.